

**But du séjour: Arrivée d'un autre canton**

Check-list



**Notice :**

L'autorisation de séjour ou d'établissement UE/AELE est valable pour l'ensemble du territoire suisse. Cependant, son titulaire est tenu d'annoncer son changement de domicile. Partant, l'arrivée d'un étranger d'un autre canton doit faire l'objet d'une annonce d'arrivée dans sa nouvelle commune vaudoise de résidence.

Le Service de la population (SPOP) est compétent.

Liste des documents	Transmis par le BE	Transmis au SPOP *
• Annonce d'arrivée avec 2 photos	<input type="checkbox"/>	
• Copie d'un passeport ou d'une carte d'identité valable	<input type="checkbox"/>	
<b>☛ Pour les titulaires d'un permis L UE/AELE ou B UE/AELE :</b>		
• Précision sur la situation matrimoniale si l'autorisation a été obtenue par regroupement familial	<input type="checkbox"/>	
<b>☛ Si pas d'activité lucrative exercée :</b>		
• Justificatifs démontrant les moyens financiers	<input type="checkbox"/>	
<b>☛ Si prise d'emploi simultanément à la demande alors que le but du séjour initial n'était pas lié à la prise d'une activité lucrative :</b>		
• * <a href="#">Formule de prise d'emploi du SPOP</a> , à défaut copie d'un contrat de travail ou d'une lettre d'engagement	<input type="checkbox"/>	

\* Transmission au SPOP préalablement à l'annonce d'arrivée, le cas échéant par l'intéressé, par un mandataire ou par un employeur.

**Remarques :**

- \* Pour la Croatie, il convient d'utiliser le formulaire 1350 du Service de l'Emploi <http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/espace-employeurs/permis-de-sejour-et-de-travail-pour-etrangers/ue-croatie/>.

**Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s) :**

- ♦ Service de la population (SPOP): [www.vd.ch/entree-et-sejour](http://www.vd.ch/entree-et-sejour)
- ♦ Guichet virtuel suisse: [www.ch.ch/private/00029/00030/00136/index.html?lang=fr](http://www.ch.ch/private/00029/00030/00136/index.html?lang=fr)
- ♦ Loi vaudoise du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LVCH): [www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv\\_site/doc.fo.html?docId=5879&Pcurrent\\_version=4&PetatDoc=vigueur&docType=loi&page\\_for\\_mat=A4\\_3&isRSV=true&isSJJ=true&outformat=html&isModifiante=false&with\\_link=true&clickedNodes1=SX0SX-1SX-4SX-50SX-53](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5879&Pcurrent_version=4&PetatDoc=vigueur&docType=loi&page_for_mat=A4_3&isRSV=true&isSJJ=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true&clickedNodes1=SX0SX-1SX-4SX-50SX-53)